



**Police**

ZONE DE POLICE 5297

Arlon-Attert-Habay-Martelange  
Rue Joseph Netzer, 23  
6700 Arlon

## **Zone de police ARLON-ATCERT-HABAY-MARTELANGE**

### **Séance du Conseil de police du 05-12-22**

Liste des décisions prises par le conseil de police en séance publique :

- 1) Le conseil à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 17-10-2022.
- 2) Le conseil à l'unanimité des membres présents, approuve le budget de la police locale, exercice ordinaire 2023 au montant de 14.034.215,10 € en recettes et de 14.034.215,10€ en dépenses et l'exercice extraordinaire au montant en recettes de 637.000 € et en dépenses de 637.000 €.
- 3) Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide de procéder à l'achat d'un chien de patrouille pour la somme de 2.500€, somme prévue à l'article budgétaire 330/746-51 du budget 2022.
- 4) Le conseil à la majorité des voix (13 pour et 1 contre) des membres présents, décide d'adhérer au contrat cadre « LPA/2017/295 Beveiliging en onthaalwerking » de la ZP ANVERS pour l'acquisition de 30 caméras de surveillance individuelle pour un montant estimatif de 37.427,37€ TVAC. Ce montant est repris au budget extraordinaire 2022 sous l'article 330/744-51 où nous avons un disponible prévu à cet effet.
- 5) Le conseil à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir de nouveaux gilets pare-balles individuels visibles pour l'ensemble des membres opérationnels de la zone et des housses supplémentaires munie d'un système M.O.L.L.E qui permet notamment le placement de bodycam. Le montant nécessaire pour l'acquisition de 106 gilets pare-balles et 106 housses visibles supplémentaires est estimé à 76.000€. Ce matériel sera acquis via le marché fédéral référencé « Procurement 2021 R3 169 ».

La présente liste descriptive peut être consultée sur rendez-vous auprès de la secrétaire de zone de police **du 06 décembre 2022 au 10 janvier 2023**.

Par le Collège de Police, le 05 décembre 2022

La Secrétaire de zone,

Le Président de zone,